

Document de fin de contrat

Par **David51**, le **06/08/2015 à 15:28**

Monsieur,

Suite à un abandon de poste le 12 mai 2015 et un licenciement pour faute grave notifié le 12 juillet 2015, je souhaite recevoir mes documents de fin de contrat notamment mon attestation assedic afin de prétendre au chômage ayant déménagé à 500 km de l'entreprise (Leclerc Arles "Arlesdis" Avenue de la Libération 13200 Arles) et l'entreprise ne voulant pas me répondre je ne sais que faire sachant que je n'est pas de revenu depuis le 12 mai je ne peux pas me rendre sur place. Que dois je faire ??

Cordialement.

Par **shamanniac**, le **06/08/2015 à 15:41**

Bonjour.

Vous avez bien évidemment droit a votre chômage malgré ce licenciement pour faute. Toute privation de revenu qui ne resulte pas de votre volonté le permet.

Il faut appeler votre ancien employeur, si vous n'arrivez pas a le joindre faite lui votre demande d'attestation par courrier recommande accuse reception. Si toujours rien, rendez vous au tribunal des prud'hommes et déposez un dossier rapidement. Ils vous donneront toutes les infos necessaires, vous serez remboursé de tous les frais de justice car vous n'avez pas de ressources. A l'issue de la procédure si l'employeur ne vous delivre pas l'attestation le tribunal s'en chargera. (Mais j'espère pour vous que vous n'aurez pas a aller jusque là)

Par **P.M.**, le **06/08/2015 à 23:00**

Bonjour,

En tout cas ce n'est pas le fait de l'employeur si vous n'avez pas de salaire depuis le 12 mai... Il faudrait essayer effectivement de trouver un arrangement avec l'employeur pour qu'il accepte de vous délivrer les documents qui sont normalement quérables par courrier sur votre demande justifiée envoyée par lettre recommandée avec AR si vous leur avez transmis votre nouvelle adresse...